



Avec le Fonds européen de développement régional (FEDER). Financement dans le cadre de la réponse de l'Union à la pandémie de COVID-19.

Communiqué de presse

19 octobre 2021

Précarité numérique :

6 000 ordinateurs prêtés aux lycéens de Bourgogne-Franche-Comté

Ce mardi 19 octobre, Océane Charret-Godard, vice-présidente de la Région en charge des lycées, de l'offre de formation, de l'apprentissage et de l'orientation, a procédé à la remise des ordinateurs portables de prêt aux jeunes du lycée Le Castel à Dijon, en présence de Nathalie Albert-Moretti, rectrice de l'académie de Dijon et de Philippe Viollon, proviseur de l'établissement.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du nouveau dispositif régional ORDIL de lutte contre la précarité numérique.

La crise de la Covid-19 a exacerbé les inégalités dans l'accès au numérique entre les lycéens, notamment pour les familles qui n'avaient pas ou peu d'équipements informatiques.

Parallèlement à l'investissement dans le numérique pour les lycées (le budget consacré au numérique éducatif est de 10,2 M€), la Région a souhaité prêter une attention particulière à la précarité numérique qui touche certaines familles.

Pour cette rentrée 2021-2022, elle met ainsi à disposition des lycées publics et privés du territoire 6 000 ordinateurs portables de prêt à destination des lycéens qui en ont le plus besoin (de la seconde à la terminale et pour tous les niveaux de CAP).

Chaque établissement détermine, selon ses connaissances de la situation des familles et des besoins des élèves, les conditions d'attribution.

La Poste E-éducation assure pour la Région le service après-vente (maintenance, support téléphonique).

Ce dispositif, dont la mise en œuvre a mobilisé pour 2021-2022 un budget de 3 M€, bénéficie d'un financement à 80 % des fonds européens REACT-EU inscrits dans le cadre de la crise de la Covid-19.

Au lycée Le Castel, 113 jeunes bénéficient du programme ORDIL.